

Syndicat constructif et représentatif

200 €...pour quelques-uns

Sommaire :

Page 1 : 200 €...et tout se Pas(se) bien ?

Page 2 :

Article 1 :

Egalité professionnelle femmes / hommes

Article 2

Forfait Post

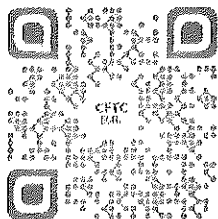
Stationnement

Contact :

Syndicat National CFTC
Finances Publiques

Bâtiment Condorcet –
6 Rue Louise WEISS –
Télédoc 322 75013 Paris
cftcdgfp@gmail.com

Site internet :
<https://www.cftc-dgfp.fr/>



A en croire la communication gouvernementale, tout va pour le mieux sur le front du Prélèvement A la Source (PAS).

Il ne faut pourtant pas chercher bien loin ni longtemps pour trouver les points de crispations, les lieux de tensions, et les consignes fantaisistes et mensongères que les agents de la DGFIP sont obligés de diffuser aux contribuables.

Là où cela coince techniquement, notamment dans les régions frontalières lorsque la distinction difficile pour les contribuables entre revenus français et étrangers conduit à l'impossibilité de calculer un acompte contemporain. La catastrophe interviendra à la sortie des rôles en 2019 et surtout en 2020 qui seront en reste à recouvrer faute d'acomptes versés à déduire. Ailleurs, les agents sont simplement noyés sous des mails qui ne peuvent recevoir de réponse, faute de mains pour y répondre ou d'arguments concrets pour les concevoir. Partout l'administration demande aux agents de mentir aux contribuables en leur assurant que le changement de taux qu'ils ont initié sera pris en compte dans le mois, alors que tout le monde sait que les contraintes techniques impliquent un délai minimum sur deux mois. Mais l'essentiel est d'enjoliver le tableau, pour montrer que tout va bien !

et tout se Pas(se) bien ?

Et quoi de plus parlant pour illustrer ce que l'on veut à tout prix montrer comme une réussite, que de récompenser les valeureux personnels qui ont travaillé sur le sujet !

Si les 40000 agents identifiés comme ayant œuvré au PAS sont récompensés, c'est assurément la preuve que TOUT VA BIEN ! Sinon on ne les distinguerait pas de tous les autres ... et par là même tout le discours qui suivra bientôt sur la rémunération au mérite s'en trouverait mis à mal. Voilà où réside l'art de la communication, aux frontières de la manipulation.

Au-delà de l'aspect médiatique, il faut pourtant admettre que c'est toute la DGFIP qui est en souffrance depuis plus de 10 ans de coupes dans ses effectifs. C'est toute la DGFIP, aujourd'hui portée par le gouvernement sur l'autel sacrificiel de la réforme de l'Etat, qui est en train de mourir,

à coups d'abandons de missions et de mépris envers ses agents alors même que c'est sans doute l'administration de l'Etat qui s'est, à ce jour, le plus modernisée.

C'est donc toute la DGFIP qui devrait être mise à l'honneur au travers de cette revalorisation indemnitaire.

Non, nous ne nous laisserons pas faire !
Oui, il est grand temps d'éclairer l'ensemble de nos concitoyens sur la réalité de ce qu'est l'impôt en France, et sur l'utilité de la DGFIP au cœur de la vie économique, au cœur de la République.

La CFTC sera acteur de cette diffusion auprès de TOUS !

J'adhère
Syndicat
CFTC

Egalité professionnelle femmes/hommes



" créer les conditions
d'un égal accès
aux métiers et
aux responsabilités
professionnelles,
supprimer les situations
d'écarts de rémunération
et de déroulement de
carrière..."



« Grande cause du quinquennat » l'égalité entre les femmes et les hommes devrait franchir un nouveau cap dans la fonction publique. Prolongeant et renforçant le précédent protocole d'accord signé le 8 mars 2013, le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été signé le 30 novembre 2018 par la CFTC et six syndicats représentatifs de la fonction publique et par l'ensemble des employeurs publics territoriaux et hospitaliers. Le protocole d'accord est structuré autour de cinq axes :

- renforcer la gouvernance des politiques d'égalité,
- créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles,
- supprimer les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière,
- mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie

professionnelle et personnelle,
- renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes
Ce protocole vise à transformer durablement les pratiques et à parvenir à des résultats concrets et mesurables. Le premier comité de suivi du protocole d'accord s'est tenu le 29 janvier 2019 sous la présidence de M. Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics. Composé des seuls signataires de l'accord, ce comité a vocation à se réunir trois fois par an pour débattre de la mise en œuvre de l'accord et échanger de manière plus générale sur la politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique grâce, notamment, au retour d'expériences de personnalités qualifiées. Le futur projet de loi relatif à la fonction publique, examiné au Parlement au cours de ce premier semestre 2019 devra transposer toutes les dispositions du protocole

nécessitant de modifier les lois statutaires. Un fonds en faveur de l'égalité professionnelle sera mis en place dès 2019 sous l'égide de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pour cofinancer des dispositifs d'appui à la mise en place de politiques de promotion de l'égalité professionnelle au sein de la fonction publique de l'État (actions de sensibilisation, de formation, de communication, d'accompagnement RH, études et travaux, etc.)

La CFTC DGFP est satisfaite de ces avancées et veillera à la bonne déclinaison à la DGFP de cet important chantier. Au delà de tous les dispositifs possibles à mettre en place, l'égalité professionnelle passe aussi par une prise de conscience individuelle et quotidienne au sein du collectif professionnel de la DGFP.

Les couacs du Forfait Post Stationnement



Le syndicat CFTC DGFP a interpellé le directeur général des finances publiques au sujet de la situation dramatique rencontrée par de nombreuses trésoreries amendes dans le cadre du recouvrement du Forfait Post Stationnement (FPS). D'importants dysfonctionnements et retard dans le traitement des contentieux sont à déplorer. Ils induisent des poursuites à tort de contribuables à qui il a été fait droit dans le cadre d'un recours,

des majorations à tort du forfait déjà acquitté par ailleurs, dans un contexte où les directives sont assez floues voire manquantes et les relations avec les parties intervenantes (ANTAI, collectivités) ne semblent pas clairement documentées. Toutes ces situations qui deviennent très vite conflictuelles dans les relations avec les usagers en temps normal, prennent aujourd'hui des proportions inquiétantes.

Le syndicat CFTC DGFP attend la réponse du directeur général à sa demande de donner toutes les consignes claires et informations aux services afin de les soulager dans ces moments de grandes tensions.